



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 26</p> <p>Date de la convocation : Le 29 octobre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 19 décembre 2024</p>	<p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etait représentée : Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET</p> <p>Absents : Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p>
--	--

Délibération n°05

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Station des Rafforts, indemnités pour le passage du télésiège et des pistes

Il est proposé, pour la saison 2024/2025, de fixer le taux des indemnités aux propriétaires dont les terrains sont traversés par le télésiège ou par la piste des Rafforts.

Le taux de ces indemnités applicable à compter du 1^{er} décembre 2024 s'établit comme suit :

- Survol des câbles : 0,30 € le m linéaire
- Passage des pistes : 0,15 € le m linéaire
- Pousses de bois : 34 € le m³
- Emplacement de pylônes : 2,50 € / pylône

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le taux des indemnités, pour la saison 2024/2025, pour le passage du télésiège et des pistes à la station des Rafforts comme cité ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217303031-20241104-DE05-041124-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

